

TABLEAU B (extrait).  
*Dépenses du service Local pour l'Exercice 1881. (Suite.)*

Nos des Subdivisions	NATURE DES DEPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS
<b>RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.</b>		
Chapitre I <sup>er</sup> . — Dépenses d'administration.....	653.500 00	
— II. — Travaux. ....	221.500 00	
— III. — Dépenses diverses et d'intérêt gé- néral.....	125.000 00	
Total.....	1.000.000 00	
<b>Arrêté</b> à la somme de <b>un million</b> de francs.		
Papeete, le 12 février 1881.		
<i>Le sous-commissaire de la marine f. f. de Directeur de l'Intérieur,</i>		
Signé : G. PRIOUX.		
Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour.		
Pour le Commandant en tournée et par ordre :		
<i>L'Ordonnateur,</i>		
Signé : GABRIÉ.		

**N° 46. — DÉCISION** portant composition du conseil de révision per-  
*manent dans la colonie.*

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,  
 Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le décret du 21 juillet 1858 portant règlement d'administra-  
 tion publique pour l'application aux colonies du Code de justice  
 militaire pour l'armée de mer ;

Vu le décret du 5 mars 1864 divisant la justice maritime des  
 Etablissements français de l'Océanie entre Tahiti et la Nouvelle-  
 Calédonie ;

Vu la dépêche ministérielle du 21 octobre 1872 ;

Vu la décision locale du 31 janvier 1881 réglant la composition  
 des conseils de guerre et de révision dans la colonie ;

Attendu que la présence sur rade de l'avis le *Chasseur* permet  
 de constituer le conseil de révision permanent,